# MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

## PROGRAMME FONCTIONNEL

| *Acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage* |
| --- |
| Etat - Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement<br>Martinique |

| *Représentant du Maître d'ouvrage (RMO)* |
| --- |
| Mme la directrice de la DEAL |

| *Objet de la consultation* |
| --- |
| **Maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et la démolition de 27 biens**<br>Accord-cadre mono-attributaire exécuté par bons de commande |

PROGRAMME FONCTIONNEL

# Maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et la démolition de 27 biens

Accord-cadre mono-attributaire exécuté par bons de commande

| | |
|---|---|
| Maître d'ouvrage | État - Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique |
| Périmètre | 27 biens recensés à la date de la consultation, avec faculté de substitution encadrée |
| Nature des opérations | Biens acquis ou en cours d'acquisition après catastrophe naturelle ; biens à démolir en exécution de décisions administratives ou juridictionnelles ; constructions situées notamment sur le DPM ou en zone agricole |
| Mode d'exécution | Émission de bons de commande par opération ou groupe cohérent d'opérations |
| Version | Projet - août 2026 |

# Table des matières

1. Contexte, objet et périmètre de l'accord-cadre....5
1.1. Programmation prévisionnelle....5
1.2. Périmètre géographique et fonctionnel....5
2. Gouvernance et modalités d'activation par bons de commande....5
2.1. Rôle du maître d'ouvrage....5
2.2. Contenu du bon de commande....5
2.3. Déclenchement progressif des missions....6
2.4 – Délais d'exécution....6
3. Données d'entrée et fiche fonctionnelle de chaque bien....7
3.1. Contenu minimal de la fiche....7
3.2. Vérification des données....7
4. Objectifs fonctionnels et consistance générale des travaux....7
4.1. Objectifs....7
4.2. Consistance indicative des travaux....8
4.3. État final attendu....8
5. Typologie et niveau de complexité des opérations....9
6. Missions de maîtrise d'œuvre susceptibles d'être commandées....9
6-1. Pilotage et coordination générale (M00)....10
6-2. Reconnaissance, diagnostic et études préalables (M01)....10
6-3 Avant-projet / étude de scénarios, lorsqu'il est commandé (M02)....10
6-4. PRO-DCE : projet et dossier de consultation des travaux (M03)....11
6-5. ACT : assistance à la passation des marchés de travaux (M04)....13
6-6. VISA / examen de conformité (M05)....13
6-7. DET : Direction de l'exécution des travaux (M06)....14
6-8. AOR et garantie de parfait achèvement (M07)....15
6-9. OPC, lorsqu'il est commandé (M08)....16
6-10. Missions complémentaires : Environnement, déchets et autorisations (M09)....16
6-10.1 Diagnostic préalable PEMD ou caractérisation simplifiée des déchets....16
6-10.2 Récolement après travaux de démolition....17
6-10.3 Livrables attendus....17
6-11. Matrice indicative de commande....18
7. Livrables, validations et exigences transversales....18
7.1. Présentation des livrables....18
7.2. Validation....18

7.3. Estimation et maîtrise économique....19
8. Contraintes particulières et responsabilités....19
8.1. Amiante, plomb et autres substances dangereuses....19
8.2. Réseaux et concessionnaires....19
8.3. Accès, voisinage et mitoyenneté....19
8.4. Littoral, DPM et risques naturels....20
8.5. Déchets et économie circulaire....20
8.6. Gestion de l'occupation des locaux....20
9. Cadre d'intervention sur les opérations issues de décisions juridictionnelles....20
9.1. Pièces et conditions préalables relevant du maître d'ouvrage....20
9.2. Prestations particulières du maître d'œuvre....20
ANNEXE A - Inventaire prévisionnel des 27 biens....22
ANNEXE B - Fiches fonctionnelles par bien....24
Références principales....52

# 1. Contexte, objet et périmètre de l'accord-cadre

L'État assure ou fait assurer la démolition de plusieurs constructions réparties sur le territoire de la Martinique. Le programme couvre vingt-six biens et intègre des biens acquis ou en cours d'acquisition en raison de leur exposition à un risque naturel majeur ou de dommages supérieurs à 50 % causés par une catastrophe naturelle, mais également des constructions dont la démolition résulte de décisions administratives ou juridictionnelles, notamment sur le domaine public maritime ou dans des secteurs où les constructions ont été édifiées irrégulièrement.

Le présent accord-cadre a pour objet de confier au maître d'œuvre, selon les besoins définis dans chaque bon de commande, les études, la préparation des consultations de travaux, l'assistance à leur attribution, le suivi de l'exécution et l'assistance à la réception des opérations de déconstruction, désamiantage, déplombage, curage, démolition, évacuation des déchets (ainsi que l'assistance au déménagement lorsque cela est rendu nécessaire) et remise en état des terrains.

### 1.1. Programmation prévisionnelle

Les 27 biens recensés constituent la programmation connue à la date de la consultation. L'acheteur ne garantit ni la commande de l'ensemble des opérations, ni leur ordre de lancement. Une opération peut être différée, abandonnée ou remplacée dans les conditions prévues par les pièces contractuelles, notamment lorsque sa maîtrise foncière, sa disponibilité juridique, ses autorisations, son financement ou ses conditions d'accès ne permettent pas son engagement.

### 1.2. Périmètre géographique et fonctionnel

Les opérations sont situées en Martinique, dans les communes indiquées à l'annexe A. Le périmètre fonctionnel inclut les constructions légères, maisons individuelles, immeubles maçonnés, bâtiments comportant potentiellement des matériaux dangereux, constructions mitoyennes ou difficiles d'accès, ouvrages situés sur le DPM et installations diverses telles que carbets, hangars, piscines ou annexes.

# 2. Gouvernance et modalités d'activation par bons de commande

### 2.1. Rôle du maître d'ouvrage

Dans ce projet, le maître d'ouvrage

- détermine les opérations à engager, leur regroupement éventuel et leur ordre de priorité ;
- s'assure de la disponibilité juridique du bien et de son droit à faire réaliser les études et travaux ;
- met à disposition les pièces disponibles telles que les décisions juridictionnelle ou administrative, mais aussi, le cas échéant et s'il en dispose, les titres, plans, diagnostics, constats, études, photographies et informations relatives aux occupants ;
- valide les étapes de conception, les estimations, les dossiers de consultation des entreprises, les analyses d'offres, les décisions relatives aux travaux et les réceptions ;
- passe et exécute les marchés de travaux, sur proposition et avec l'assistance du maître d'œuvre.

### 2.2. Contenu du bon de commande

Chaque bon de commande porte sur un bien ou un groupe de biens formant une opération cohérente. Il précise au minimum :

- l'identification du ou des biens et la fiche fonctionnelle applicable ;
- le contexte juridique de l'intervention et les pièces remises ;
- les missions commandées et les prestations complémentaires éventuelles ;

- le niveau de complexité retenu, les contraintes connues et les résultats attendus ;
- les délais d'exécution, jalons de validation et éventuelles dates impératives ;
- le coût prévisionnel des travaux disponible à la date de la commande ;
- le budget concerné;
- le montant de la rémunération déterminé conformément au CCAP et aux pièces financières ;
- les membres du groupement et intervenants mobilisés.

Un même bon de commande peut porter sur plusieurs biens lorsqu'ils constituent une opération cohérente au regard de leur proximité géographique, de leur typologie constructive, de leur niveau de complexité, de leur état de préparation et de la nature des contraintes à traiter.

Le regroupement a notamment pour objet de permettre la mutualisation de tout ou partie des visites, relevés, études, réunions, dossiers de consultation, procédures de passation, déplacements et prestations de suivi des travaux.

Les biens comportant de l'amiante ou d'autres matériaux dangereux sont, autant que possible, regroupés séparément des biens ne présentant pas ces contraintes. Le bon de commande identifie précisément chaque bien, les diagnostics disponibles, les missions commandées, les prestations communes et les prestations propres à chaque site.

La composition prévisionnelle des regroupements figurant dans le programme ne constitue pas un engagement de commande. Elle peut évoluer en fonction de la disponibilité juridique des biens, des diagnostics, des crédits, des contraintes opérationnelles et de l'état d'avancement des procédures.

### 2.3. Déclenchement progressif des missions

Le maître d'ouvrage peut commander la totalité des missions nécessaires à une opération ou seulement une première séquence d'études. Les missions ultérieures peuvent être commandées après validation des études, disponibilité des diagnostics, sécurisation juridique de l'intervention ou confirmation du financement. Aucune prestation non mentionnée dans le bon de commande n'est réputée commandée.

**Point de vigilance.** Le lancement d'une mission d'étude ne vaut pas décision irrévocable de réaliser les travaux. Le maître d'œuvre signale sans délai tout obstacle juridique, politique, technique, sanitaire, environnemental ou financier susceptible d'empêcher ou de différer la démolition.

### 2.4 – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations et de remise des livrables sont ceux définis par le présent programme fonctionnel, le CCAP et chaque bon de commande.
Sauf stipulation particulière, leur point de départ est la date de notification du bon de commande, de l'ordre de service ou de la demande formalisée du maître d'ouvrage correspondant à la prestation concernée.
Lorsqu'un délai est déclenché par une demande du maître d'ouvrage, celle-ci est notifiée dans les formes prévues à l'article 1-6.7 du CCAP.
Tout retard imputable au titulaire est susceptible d'entraîner l'application des pénalités prévues à l'article 7-2 du CCAP, dans les conditions et limites fixées par celui-ci.
Le bon de commande peut adapter les délais à la nature, à la complexité et aux contraintes particulières de l'opération.

# 3. Données d'entrée et fiche fonctionnelle de chaque bien

Chaque opération est décrite par une fiche fonctionnelle tenue à jour par le maître d'ouvrage et complétée, au besoin, par le maître d'œuvre pendant la mission de reconnaissance. La fiche annexée au bon de commande fait foi pour l'identification de l'opération ; les dimensions et quantités qu'elle contient restent à vérifier par le titulaire sauf mention contraire.

## 3.1. Contenu minimal de la fiche

| Rubrique | Informations attendues |
|---|---|
| Identification | Numéro du bien, commune, adresse ou lieu-dit, références cadastrales, coordonnées géographiques, statut DPM le cas échéant. |
| Situation juridique | Propriétaire, état de l'acquisition, décision juridictionnelle ou administrative, caractère exécutoire, occupation, autorisation d'accès. |
| Caractéristiques | Usage, typologie, niveaux, matériaux principaux, surface de plancher, emprise au sol, dépendances, surface parcellaire. |
| Accès et environnement | Largeur et pente des accès, possibilité de retournement, réseaux, voisinage, mitoyenneté, végétation, littoral, risques naturels. |
| État et sécurité | État structurel apparent, instabilité, effondrement, sécurisation existante, présence d'encombrants ou d'occupants. |
| Diagnostics | Amiante, plomb, termites si utile, pollutions, PEMD si applicable, investigations structurelles ou réseaux. |
| Objectif de remise en état | Terrain nu, conservation d'ouvrages, comblement, nivellement, clôture, protection de mitoyens, gestion des réseaux. |
| Documents graphiques | Photographies, plan cadastral, vue aérienne, plan d'accès, croquis et servitudes connues. |

## 3.2. Vérification des données

Dans un délai de deux mois après demande du maître d'ouvrage de vérification des données par bien, le maître d'œuvre vérifie la cohérence des données utiles à sa mission, effectue les relevés nécessaires et établit la liste des informations manquantes. Il ne peut se prévaloir d'une erreur ou omission normalement décelable lors de la visite du site. Les investigations intrusives, levés topographiques spécialisés, diagnostics réglementaires ou analyses de laboratoire ne sont réalisés que s'ils sont expressément commandés ou mis à disposition par le maître d'ouvrage.

# 4. Objectifs fonctionnels et consistance générale des travaux

## 4.1. Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette opération sont les suivants :

- Sécuriser les biens et leurs abords et mettre fin aux situations de danger ou d'occupation irrégulière ;
- Définir une méthode de démolition proportionnée aux caractéristiques du bien et aux contraintes du site ;
- Maîtriser les risques pour les travailleurs, les riverains, les ouvrages voisins, les réseaux et l'environnement ;

- Assurer la traçabilité, le tri, le réemploi lorsqu'il est pertinent, la valorisation et l'élimination réglementaire des déchets ;
- Maîtriser les coûts et les délais, en privilégiant des solutions robustes et adaptées au contexte insulaire ;
- Rendre le terrain propre, stable, sécurisé et conforme à l'état final défini dans la fiche d'opération.

### 4.2. Consistance indicative des travaux

Les travaux consistent globalement en

- Installation, clôture, signalisation et sécurisation du chantier ;
- Constats préalables, repérage et protection des avoisinants ;
- Débroussaillage, dégagement et aménagement temporaire des accès si nécessaires ;
- Consignation, déconnexion, bouchonnage et récolement des réseaux en place ;
- Evacuation des encombrants et déchets présents ;
- Retrait des matériaux contenant de l'amiante ou du plomb et traitement des autres substances dangereuses ;
- Dépose sélective, curage préalable de tous les éléments non porteurs et préparation au réemploi ou à la valorisation ;
- Déconstruction des superstructures, infrastructures et annexes commandées ;
- Tri, conditionnement, transport, traçabilité et traitement des déchets dans les filières adaptées : évacuation de l'ensemble des déchets pour valorisation ou élimination das des filières adaptées dans le respect de la réglementation relative au tri et la valorisation des déchets : diagnostic produits, équipements, matériaux, déchets (PEMD), tri 8 flux, ...;
- Remise en état : retrait ou conservation des fondations selon le bon de commande, comblement, nivellement, stabilisation, drainage, clôture ou mesures conservatoires.

Le maitre d'ouvrage fournira (quand il en dispose) les diagnostics amiante et plomb, avant déconstruction.

La maitre d'oeuvre intégrera les conclusions de ces diagnostics dans ses prestations sans que cela ne constitue une modification du programme ou une prestation supplémentaire. A défaut de diagnostic disponible, le maître d'oeuvre identifie les diagnostics et investigations nécessaires et en informe sans délai le maître d'ouvrage. Il ne les réalise ou ne les fait réaliser que s'ils sont expressément commandés et rémunérés dans les conditions prévues par les pièces financières.

Le titulaire du marché définira les méthodes de déconstruction les plus économes pour le maitre d'ouvrage.

### 4.3. État final attendu

Sauf prescription particulière du bon de commande, le terrain est libéré de toute construction et de tout déchet, nivelé sans point dangereux, avec réseaux neutralisés et identifiés. Les ouvrages conservés, limites, clôtures, soutènements, mitoyens et accès sont rendus stables et sûrs. Un dossier photographique et les justificatifs de gestion des déchets attestent de l'état final.

Certains sites présentent des difficultés d'accès, notamment en raison d'une végétation dense qui pourrait nécessiter des opérations préalables de débroussaillage ou d'aménagement des accès. Le déboisement et le débroussaillage devront être limitées au strict minimum de façon à conserver au mieux un couvert végétal et ne pas déstabiliser le site.

De façon générale, la remise en état intégrera la suppression des dalles des constructions, mais pas nécessairement les fondations.

Chaque site fait l'objet d'une attention particulière pour adapter les méthodes de déconstruction aux contraintes environnementales et logistiques. Le maître d'œuvre devra veiller à organiser les interventions en tenant compte de ces spécificités afin d'assurer la sécurité et la bonne exécution des travaux.

Des fiches de site annexées à l'AE présente la localisation des bâtiments à démolir, en précisant pour chaque site la commune d'implantation et les références cadastrales associées.

## 5. Typologie et niveau de complexité des opérations

Le rattachement à une catégorie permet de proportionner les études et les moyens. Il ne dispense pas de l'analyse propre au site.

| Catégorie | Caractéristiques principales | Séquence recommandée |
|---|---|---|
| T1 - Construction légère | Carbet, cabane, ouvrage bois ou tôle, petite emprise, peu de réseaux et d'interfaces. | Reconnaissance puis PRO-DCE ; AVP uniquement si une contrainte particulière l'exige. |
| T2 - Maison ou bâtiment maçonné courant | Maison individuelle ou petit bâtiment, structure courante, accès normal, voisinage maîtrisable. | Diagnostic/relevés, AVP simplifié si arbitrage nécessaire, PRO-DCE, ACT, VISA, DET, AOR. |
| T3/T4 - Opération complexe ou à risques | Amiante/plomb, immeuble à plusieurs niveaux, mitoyenneté, instabilité, accès difficile, forte proximité du public, pollution ou réseaux complexes. | Diagnostic renforcé, AVP avec scénarios et validation, PRO-DCE détaillé, ACT, VISA, DET renforcée, AOR. |
| T5 - Construction sur le littoral | Hangar, construction/ouvrages disparate sur la plage et le littoral, peu de réseaux et interfaces avec le milieu marin | Reconnaissance puis PRO-DCE ; AVP uniquement si une contrainte particulière l'exige, ACT, DET, AOR. |
| T6-A-Regroupement de 3 maisons maçonnées amiantées | 3 maisons individuelles, maçonnées amiantées dans un même secteur géographique | Diagnostic renforcé, AVP avec scénarios et validation, PRO-DCE détaillé, ACT, VISA, DET renforcée, AOR. – Missions confirmées dans le bon de commande en fonction de la catégorie technique |
| T6-B-Regroupement de 3 maisons NON maçonnées amiantées | 3 maisons individuelles, maçonnées NON amiantées dans un même secteur géographique | Diagnostic/relevés, AVP simplifié si arbitrage nécessaire, PRO-DCE, ACT, VISA, DET, AOR. |

## 6. Missions de maîtrise d'œuvre susceptibles d'être commandées

**Organisation recommandée.** Les phases AVP et PRO ne sont pas toutes deux systématiques. L'AVP est un jalon d'arbitrage pour les opérations comportant plusieurs méthodes possibles, une incertitude forte ou des interfaces sensibles. Le PRO-DCE reste nécessaire pour définir les travaux et permettre une consultation fiable.

Pour ces opérations de démolitions (déconstruction, désamiantage et confortement du mitoyen), le maître d'ouvrage confie potentiellement la liste des missions suivantes :

### 6-1. Pilotage et coordination générale (M00)

Les prestations principales attendues sont les suivantes :

- Le titulaire prendra en charge le bon de commande, organisera la réunion de lancement et le plan de management de l'opération ;
- Il assurera la coordination des cotraitants, la commande des diagnostics, le pilotage du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), la gestion des relations avec les concessionnaires, les administrations et autres intervenants ;
- Il gérera le suivi du calendrier, du registre des décisions, rédigera les comptes rendus et si nécessaire alertera la maîtrise d'ouvrage de tout risque, aléa, imprévu ;
- Il mettra à jour de la fiche d'opération et la synthèse des risques.

**Livrables minimaux de cette mission** : *Compte rendu de la réunion de lancement ; Planning et registre des décisions ; Synthèses périodiques.*

### 6-2. Reconnaissance, diagnostic et études préalables (M01)

**Prestations principales :**

- Le titulaire effectuera une visite contradictoire, un reportage photographique et la vérification des données de la fiche ;
- Il réalisera les relevés utiles, un diagnostic visuel de l'état des structures, des accès, des locaux mitoyens, des réseaux et autres contraintes de chantier ;
- Il analysera les diagnostics disponibles et établira une proposition argumentée d'investigations complémentaires ;
- Il consultera les concessionnaires pour définir les travaux éventuels de dévoiement ou coupures et préparera les déclarations nécessaires ;
- Il générera une première estimation des travaux, identifiera les autorisations nécessaires (DICT, …) et une proposition de séquence de missions.
- Il définira les besoins en matière d'études géotechniques complémentaires au regard des enjeux de stabilité des sols pour certaines constructions.

**Livrables minimaux *de cette mission***: *Fiche d'opération complétée ; Note de diagnostic et contraintes ; Estimation initiale ; Liste des données et investigations manquantes.*

### 6-3 Avant-projet / étude de scénarios, lorsqu'il est commandé (M02)

**Prestations principales :**

- Le titulaire vérifiera les plans parcellaires remis et fera un diagnostic visuel de l'état des structures afin de définir les méthodes de déconstruction envisageables.
- Il fixera les délais prévisionnels et présentera au maitre d'ouvrage les contraintes éventuelles qu'il a constatées.
- Le titulaire élaborera une comparaison des méthodes de curage, désamiantage, déconstruction, protection des avoisinants et remise en état ; Il analysera notamment les diagnostics existants
- Il définira le scénario recommandé, le phasage proposé, les moyens d'accès et les mesures de sécurité à prévoir;
- Il établira une estimation du coût prévisionnel des travaux par poste avec niveau d'incertitude et planning prévisionnel ;
- Il préparera les dossiers administratifs relevant de la maîtrise d'œuvre.

Cette phase comporte :

- La définition des travaux de désamiantage, de déconstruction intérieure et de démolition des structures et de gestion optimale des déchets incluant les matériaux contaminés dans le respect de la réglementation ;
- La description des solutions techniques retenue pour la démolition et la décontamination en coordination avec le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS)[1] ;
- L'établissement de l'estimation du coût prévisionnel des travaux, décomposée en lots séparés, si nécessaire ;
- L'analyse des diagnostics amiante produits par un prestataire du maitre d'ouvrage, le titulaire proposera s'il le juge nécessaire des analyses supplémentaires ;
- La définition des travaux d'élimination des matériaux amiantés présents dans le ou les bâtiments concernés.

Après réception du dossier complet, le maître d'ouvrage transmet ses observations sous 3 semaines. Si demandé, le titulaire remet alors à ses frais sous une semaine une remise à jour de l'AVP accompagnée d'une note explicitant les modifications apportées et/ou apportant réponse à toutes remarques émises par le maître d'ouvrage ou le CSPS.

Lors de cette mission AVP, le maître d'œuvre assiste le maître d'ouvrage pour la constitution du dossier administratif. Il effectue les démarches et consultations préalables nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanismes nécessaires, constitue le dossier et assiste le maître d'ouvrage dans ses relations avec les administrations et pendant toute la durée de l'instruction.

**Livrables minimaux de cette mission** *: Note de scénarios et analyse multicritère ; le dossier d'Avant-projet retenu ; Estimation et planning ; les dossiers d'autorisations le cas échéant.*

### 6-4. PRO-DCE : projet et dossier de consultation des travaux (M03)

**Prestations principales :**

- Le titulaire établira la définition précise de la méthode de démolition des ouvrages, du phasage et des limites des prestations.
- Il produira les plans, schémas, prescriptions de protection, arrêtera les modalités de gestion des réseaux, des accès et emprises de chantier.
- Il rédigera les CCTP, la décomposition financière, les quantitatifs et le cadre de gestion des déchets.
- Il définira les contrôles, les livrables attendues des entreprises, les critères techniques à proposer et les délais d'intervention.
- Il intégrera dans son projet les exigences en matière de traitement de l'amiante, du plomb, et des déchets. Il prendra les mesures nécessaires pour prévenir les impacts sur le voisinage, sur le domaine public maritime (biodiversité, sites de ponte de tortue …), la prise en compte des risques naturels et les conditions de remise en état.

À l'issue des études de la phase AVP (si cette phase est commandée), la solution de base retenue pour les études PRO sera établie en liaison avec le maître d'ouvrage.

Sur cette base, le titulaire organisera les réunions de travail avec le maître d'ouvrage, les services publics compétents, et collectera les informations, obligations et toutes données utiles.

À partir des documents qui lui auront été remis, des informations qui lui auront été communiquées et des éléments qu'il aura collectés, le titulaire établira le projet de base qui lui permettra de définir :

[1] Cf article 1-6.4 du cahier des clauses administratives particulières

- Les contraintes de désamiantage et d'élimination de tous les matériaux contaminés et les méthodes de travaux à privilégier. La méthode devra être validée au préalable conformément au obligations de transmission et de contrôle applicables ;
- Les contraintes de tri sélectif pour les travaux de curage et déconstruction (tri 8 flux conformément au décret n°2021-950 du 16 juillet 2021) ;
- Les méthodes de démolition *(outils, engins)* et les mesures de sécurité nécessaires ;
- Les critères et actions de protection de toute nature à mettre en place ;
- Les conditions de déblaiement, d'évacuation et gestion des déchets de toute nature ;
- Les mesures de remise en sécurité des terrains après travaux.

Au titre de cette phase, le titulaire :

- procédera aux études qui lui seront nécessaires pour exécuter les missions définies ci-avant, et établira à cet effet le projet de l'opération de désamiantage et de démolition ;
- définira les dossiers de plans à remettre à l'entreprise titulaire du marché de démolition, pour toutes informations utiles ;
- assistera le maître d'ouvrage dans ses relations avec les administrations, concessionnaires, et rédigera après concertation avec les intéressés, les dispositions à rendre obligatoires à l'entreprise titulaire du marché de démolition, devant figurer dans les pièces décrites dans le présent marché ;
- et établira le planning, en accord avec le maître d'ouvrage.

Après réception du dossier complet, le maître d'ouvrage transmet ses observations sous 3 semaines. Si demandé, le titulaire remet alors, à ses frais, sous une semaine, à jour le dossier PRO accompagné d'une note explicitant les modifications apportées et/ou apportant réponses à toutes remarques émises par le maître d'ouvrage ou CSPS.

Pour chaque marché de travaux, le titulaire procédera à l'établissement du dossier de consultation des entreprises (DCE). Il établira à cet effet les pièces techniques et financières :

1. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
2. Plans ;
3. Selon les choix effectués : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), Devis Quantitatif Estimatif (DQE), Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
4. Toutes pièces annexes nécessaires.

Le maître d'ouvrage rédigera les documents administratifs à savoir :

1. Règlement de la Consultation (RC) ;
2. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
3. Acte d'Engagement (AE).

Cependant, pour ces documents administratifs, le titulaire fournira au maître d'ouvrage tous les éléments de sa compétence au titre du marché (données techniques, planning – délais, critères de notation…).

Point particulier d'attention : le titulaire se réfèrera utilement au guide DEMOCLES d'intégration des prescriptions « Déchets » dans les CCTP et les contrats cadre de chantiers de réhabilitation lourde et de démolition disponible sur

https://www.ffbatiment.fr/revues-guides/guides/guide-de-formulation-des-clauses-dechets

**Livrables minimaux** *: Dossier PRO ; CCTP et pièces techniques ; Plans et quantitatifs ; Estimation confidentielle ; Planning cible.*

### 6-5. ACT : assistance à la passation des marchés de travaux (M04)

**Prestations principales :**

- Réponse aux questions techniques et préparation des adaptations du dossier de consultation des entreprises décidées par l'acheteur ;
- Analyse technique et financière des offres, variantes et demandes de précisions ;
- Rapport d'analyse au regard des critères du réglement de consultation ;
- Assistance à la mise au point du marché de travaux.

A l'issue du délai de consultation, le maitre d'ouvrage transmettra au titulaire les dossiers des offres afin qu'il réalise les prestations suivantes :

1. L'analyse des offres des entreprises, s'il y a lieu les variantes à ces offres, procéder à la vérification de la conformité des réponses aux documents de la consultation, analyser les méthodes ou solutions techniques en s'assurant qu'elles sont assorties de toutes les justifications et avis techniques, en vérifiant qu'elles ne comportent pas d'omissions, d'erreurs ou de contradictions normalement décelables par un homme de l'art et établir un rapport d'analyse comparative proposant les offres susceptibles d'être retenues, conformément aux critères de jugement des offres précisés dans le règlement de la consultation ;
2. La préparation des mises au point éventuellement nécessaires pour permettre la passation du ou des contrats de travaux par le maître d'ouvrage.

Le titulaire utilisera les modèles les plus à jour disponibles sur le site :

https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics

Les livrables attendus a minima à l'issue de cette mission seront :

ACT 1 : les pièces techniques et financières du DCE
ACT 2 : le rapport d'analyse des offres et éventuellement les rapports de mise au point des marchés

**Livrables minimaux** *: Réponses techniques ; Rapport d'analyse des offres ; Projet de mise au point.*

### 6-6. VISA / examen de conformité (M05)

**Prestations principales :**

- Examen des méthodes, plans, installations, planning, protections et documents d'exécution;
- Examen des plans de retrait ou documents relatifs aux risques, sans se substituer aux responsabilités réglementaires des entreprises et organismes compétents ;
- Vérification des coupures de réseaux, filières, certificats d'acceptation et dispositifs de traçabilité ;
- Tenue du registre des visas, avis et observations.

Le titulaire réalisera les prestations suivantes :

- Le visa des études et /ou plans d'exécution faites par le ou les entreprises ;
- La validation des plans de retrait des matériaux ou/et matériels à risques particuliers (amiante, plomb, bois, etc.) fournis par l'entreprise avant transmission aux organismes du travail ;
- La validation des éléments nécessaires à la préparation de chantier (plan d'installation, planning, etc.) ;
- Le suivi des débranchements des réseaux (eau, gaz, électricité, etc.), le récolement des attestations de coupures ;
- La participation aux éventuels constats d'huissiers ;

- La vérification des filières d'élimination des déchets par la production des certificats d'acceptation préalables et conformément au schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), et **suivi de production et vérification des BSDA et BSDD** ;

Pour le suivi des déchets dangereux (amiante notamment) la plateforme trackdéchets sera utilisée : https://trackdechets.beta.gouv.fr/

*Livrables minimaux : Registre des visas ; Avis sur documents d'exécution ; Dossier préparatoire déchets et réseaux.*

### 6-7. DET : Direction de l'exécution des travaux (M06)

**Prestations principales :**

- Organisation et direction des réunions de chantier, comptes rendus et suivi des actions ;
- Contrôle de conformité des travaux, du phasage, des mesures de sécurité et de préservation des avoisinants ;
- Suivi des délais, coûts, situations, modifications, réclamations et ordres de service préparés pour le maître d'ouvrage ;
- Suivi renforcé aux phases critiques définies au marché de travaux ;
- Contrôle de la traçabilité des déchets et constitution progressive du dossier de fin de chantier.

Le titulaire devra notamment :

- S'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les études effectuées ;
- S'assurer que les documents à produire par le ou les entreprises, en application des marchés de travaux, sont conformes aux dits marchés et ne comportent ni erreurs, ni omissions, ni contradictions normalement décelables par un homme de l'art ;
- Assister et conseiller le maître d'ouvrage lors de réunions avec les administrations, les concessionnaires, le voisinage, les services de sécurité et avec tout autre interlocuteur afin d'arrêter de manière concertée les mesures et les modalités à imposer aux entreprises pour ne pas créer de nuisances à l'environnement ;
- S'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions des marchés de travaux, y compris le cas échéant, en ce qui concerne l'application effective d'un schéma d'organisation de la qualité, s'il en a été établi un ;
- Délivrer tous ordres de service et établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution du ou des marchés de travaux ainsi que procéder aux constats contradictoires, organiser et diriger les réunions de chantier ;
- Informer systématiquement le maître d'ouvrage sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et dépenses, avec indication des évolutions notables ;
- Tenir à jour la liste des plans « bons pour exécution » avec les indices, dates de remise, dates d'avis et dates de modification ;
- Tenir à la disposition des intervenants un journal de chantier sur lequel il note tous les points particuliers relatifs au déroulement du chantier et les incidents éventuels pouvant avoir une incidence sur les clauses contractuelles des marchés de travaux (arrêts de chantier, arrêts constatés par le maître d'œuvre) ;
- Vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes d'avances présentés par les entreprises, établir les états d'acomptes, vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur, établir le décompte général ;

- Donner un avis au maître d'ouvrage sur les réserves éventuellement formulées par l'entrepreneur en cours d'exécution des travaux et sur le décompte général, assister le maître d'ouvrage en cas de litige sur l'exécution ou le règlement des travaux, ainsi qu'instruire les mémoires de réclamation des entreprises ;
- Vérifier la conformité de l'évacuation des déchets issus du chantier, en suivant la production des bordereaux de suivi de déchets (BSD) dans le cadre d'un tableau annexé au compte rendu hebdomadaire et s'assurer de la constitution par le ou les entreprises du registre chronologique déchets (RCD) que le titulaire transmettra au maître d'ouvrage en fin de chantier et des attestations de valorisation du tri 8 flux et du respect des opérations demandées en application de l'arrêté du 21 décembre 2021 (article D. 543-284 du code de l'environnement) ;
- Le maître d'Ouvrage délègue au maître d'œuvre la signature des bons de suivi des déchets (BSD) via la plateforme trackdéchets (cf mission VISA) ;
- Assister le maître d'ouvrage en cas de demande particulière des instances de travail concernant le désamiantage ;
- Assurer un suivi particulier de démolition de certains ouvrages ou éléments d'ouvrages nécessitant une présence permanente.

Les livrables attendus à minima à l'issue de cette mission seront :

DET 1 : compte rendus hebdomadaires des réunions de chantier
DET 2 : dossier de suivi des déchets alimenté des bordereaux de suivi des déchets
DET 3 : journal de chantier alimenté d'un dossier photo horodaté
DET 4 : tout autre document qui serait requis pour la bonne exécution des tâches liées à la mission

**Livrables minimaux** *: Comptes rendus de chantier ; Tableaux coûts-délais-actions ; Journal et reportage photographique ; Suivi des déchets et situations.*

### 6-8. AOR et garantie de parfait achèvement (M07)

**Prestations principales :**

- Organisation des opérations préalables à la réception et proposition de réception ;
- Suivi de la levée des réserves et des désordres relevant de la garantie ;
- Vérification de l'état final des terrains et des pièces de fin de chantier ;
- Constitution du dossier final de l'opération.

L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception :

- organiser les opérations préalables à la réception des travaux ;
- répertorier puis assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée ;
- constituer le dossier de fin de chantier nécessaire à leur exploitation.

Le maître d'œuvre devra veiller particulièrement à ce que les documents fournis après exécution, composant le dossier de fin de chantier, soient précis (plans topographiques, relevé des ouvrages enterrés éventuellement laissés en place, copie des bordereaux de suivi de déchets avec récapitulatif) et complets.

Les livrables attendus à minima à l'issue de cette mission seront :

AOR 1 : convocation aux OPR
AOR 2 : compte rendu des OPR et listes des réserves
AOR 3 : proposition de réception

AOR 4 : dossier des ouvrages exécutés

**Livrables minimaux** : *PV et rapports OPR ; Liste et suivi des réserves ; Proposition de réception ; Dossier de fin de chantier.*

### 6-9. OPC, lorsqu'il est commandé (M08)

**Prestations principales** :

- Ordonnancement et coordination détaillée lorsque plusieurs entreprises, lots, sites ou interfaces le justifient ;
- Planning d'exécution, chemin critique, coordination des accès, coupures, retraits de matériaux dangereux et évacuations ;
- Suivi des écarts et mesures correctives.

**Livrables minimaux** : *Planning OPC ; Compte rendu de coordination ; Suivi des écarts.*

### 6-10. Missions complémentaires : Environnement, déchets et autorisations (M09)

**Prestations principales :**

- analyse de l'applicabilité du diagnostic PEMD et des autres obligations à l'échelle de l'opération commandée ;
- diagnostic PEMD par un intervenant répondant aux exigences d'indépendance et d'assurance lorsqu'il est requis ou commandé ;
- stratégie de prévention, réemploi, tri, valorisation, transport et élimination ;
- suivi des bordereaux et outils réglementaires, bilan quantitatif et justificatifs ;
- préparation et suivi des autorisations et consultations expressément confiées.

### 6-10.1 Diagnostic préalable PEMD ou caractérisation simplifiée des déchets

Le titulaire devra effectuer un diagnostic « produit équipement matériaux et déchets » (PEMD) sur l'ensemble des démolitions qui le requiert.

Le diagnostic PEMD n'est pas automatiquement requis pour chaque petite construction. Son applicabilité doit notamment être appréciée au regard de la surface cumulée de plancher de l'opération et de l'usage antérieur des bâtiments. Lorsqu'il n'est pas réglementairement obligatoire, une caractérisation simplifiée des déchets peut néanmoins être commandée.

Ce diagnostic devra être conforme à l'arrêté du 26 mars 2023 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments.

Ce diagnostic PEMD préalable à la déconstruction consiste à connaître la nature, la quantité et la localisation dans les bâtiments objets de l'opération :

- Des matériaux, produits de construction et équipements constitutifs des bâtiments, ainsi que leur fonction ;
- Des déchets potentiellement générés par ces produits, matériaux et équipements avec l'indication de la classification du déchet conformément aux dispositions de l'article R. 541-7 du code de l'environnement ;
- Des déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments ;
- Une estimation de l'état de conservation des produits, matériaux et équipements ;
- Des indications sur les possibilités de réemploi sur le site de l'opération, sur un autre site ou par l'intermédiaire de filières de réemploi, notamment les filières locales ;

- L'estimation de la nature et de la quantité des produits, matériaux et équipements qui peuvent être réemployés ;
- À défaut de réemploi, les indications sur les filières de gestion et de valorisation des déchets ;
- L'estimation de la nature et de la quantité des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative pouvant être réutilisés, recyclés, valorisés sous forme matière ou en vue d'une production d'énergie ou éliminés ;
- Des indications sur les précautions de dépose, de stockage sur chantier et de transport de ces produits, équipements, matériaux et déchets ainsi que sur les conditions techniques et économiques prévues pour permettre leur réemploi, leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination. En cas de vices ou de désordres apparents du bâtiment, le diagnostic fournit des indications sur les précautions de démolition ou de rénovation.

L'ensemble de ces investigations doivent permettre au titulaire de compléter le formulaire CERFA n° 16287*01.

Un rapport final du diagnostic sera rédigé par le titulaire. Il comportera l'ensemble des items listés à l'article R.126-11 du code de la construction et de l'habitation.

### 6-10.2 Récolement après travaux de démolition

À l'issue des travaux de démolition, le maître d'ouvrage est tenu d'établir un formulaire de récolement relatif aux produits, aux équipements et aux matériaux réemployés ou destinés à l'être et aux déchets issus de cette démolition. Ce formulaire mentionne la nature et les quantités des produits, des équipements et des matériaux réemployés ou destinés à l'être et celles des déchets, effectivement réutilisés, recyclés, valorisés sous forme de matière ou en vue d'une production d'énergie ou éliminés, issus de la démolition ou de la rénovation significative, en respectant la classification prévue à l'article R. 541-7 du code de l'environnement, ainsi que les entreprises ou les centres de collecte ou de valorisation dans lesquels ces produits, équipements, matériaux et déchets ont été déposés et fournit les éléments attestant ce dépôt.

Le titulaire sera chargé de compléter ce formulaire (CERFA n° 16288*01) et de le transmettre au maître d'ouvrage.

### 6-10.3 Livrables attendus

Les livrables attendus a minima à l'issue de cette mission seront :

PEMD 1 : rapport final de diagnostic PEMD (si applicable)
PEMD 2 : CERFA n° 16287*01 complété pour l'ensemble des bâtiments à démolir
PEMD 3 : CERFA n° 16288*01 complété pour l'ensemble des bâtiments démolis

**Livrables minimaux** *: Note réglementaire ; Diagnostic et formulaires PEMD si applicables ; Plan de gestion des déchets ; Bilan final et justificatifs.*

### 6-11. Matrice indicative de commande

| Type d'opération | M00 | M01 | M02 | M03 | M04 | M05 | M06 | M07 | M08 | M09 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| T1 - légère | X | X | si besoin | X | X | X | X | X | si besoin | selon obligations |
| T2 - maçonnée | X | X | si arbitrage | X | X | X | X | X | si besoin | X |
| T3 - complexe / risques (amiante) | X | X | X | X | X | X | X | X | selon organisation | X |
| T4 - complexe / risques (stabilité, immeuble à étage) | X | X | X | X | X | X | X | X | selon organisation | X |
| T5 – Construction sur le littoral | X | X | si besoin | X | X | si besoin | X | X | si besoin | selon obligations |
| T6-A – Regroupement de 3 maisons amiantées | X | X | si arbitrage | X | X | X | X | X | si besoin | X |
| T6-B – Regroupement de 3 maisons NON amiantées | X | X | X | X | X | X | X | X | selon organisation | X |

Un même bien peut relever de plusieurs catégories; C'est le critère le plus contraignant qui prévaut, dans l'ordre décroissant suivant : 1- Amiante 2-Stabilité géotechnique et structurelle 3-Immeuble maçonnée 4- Construction sur le littoral 5- Construction légère
Les forfaits ne sont pas cumulables.

## 7. Livrables, validations et exigences transversales

### 7.1. Présentation des livrables

- Formats numériques modifiables et PDF, nomenclature stable et index de révision ;
- Plans géoréférencés lorsque cela est demandé, photographies datées et localisées ;
- Quantitatifs, estimations et bordereaux avec hypothèses explicites ;
- Traçabilité des observations du maître d'ouvrage et des réponses apportées ;
- Dossier par opération permettant un archivage autonome.

### 7.2. Validation

Les délais de vérification et de reprise sont fixés par le CCAP ou le bon de commande. La validation d'un livrable autorise la poursuite de la mission mais ne dégage pas le maître d'œuvre de ses responsabilités. Toute évolution ayant un impact sur la sécurité, le coût, le délai, l'environnement ou le périmètre des travaux fait l'objet d'une alerte écrite et d'une décision du maître d'ouvrage.

Les délais contractuels applicables aux prestations et aux livrables sont fixés par le CCAP et précisés, le cas échéant, dans chaque bon de commande. Tout retard imputable au titulaire est susceptible de donner lieu à l'application des pénalités prévues à l'article 7 du CCAP, dans les conditions qui y sont définies.

### 7.3. Estimation et maîtrise économique

À chaque étape commandée, le maître d'œuvre actualise l'estimation du coût des travaux en distinguant au minimum l'installation et les accès, les réseaux, les diagnostics ou contrôles, le retrait des matériaux dangereux, le curage, la démolition, l'évacuation et le traitement des déchets, la protection des avoisinants et la remise en état. Il explicite les hypothèses, provisions pour aléas et incertitudes.

## 8. Contraintes particulières et responsabilités

Le maître d'œuvre est tenu de prendre en compte l'ensemble des contraintes techniques, réglementaires, environnementales et opérationnelles susceptibles d'affecter la conception ou la réalisation des travaux.

À ce titre, il lui appartient notamment :

- de réaliser ou de faire réaliser les diagnostics, investigations et vérifications nécessaires à la bonne définition des interventions ;
- d'identifier les réseaux et ouvrages existants et d'assurer les échanges nécessaires avec les concessionnaires et gestionnaires concernés ;
- de consulter et d'associer, en tant que de besoin, les parties prenantes concernées ;
- de recueillir les informations nécessaires à la définition des contraintes préalables aux travaux ;
- et, plus généralement, d'identifier et d'anticiper, dans les limites des informations disponibles et de ce qui peut normalement être décelé par un professionnel diligent, les difficultés susceptibles d'avoir une incidence sur la conception, le calendrier, le coût ou les conditions de réalisation des travaux.

Il alerte sans délai le maître d'ouvrage de toute difficulté.

Ces démarches doivent être réalisées suffisamment en amont afin de permettre le cadrage et la sécurisation des interventions avant le démarrage des travaux.

### 8.1. Amiante, plomb et autres substances dangereuses

- Prise en compte des repérages avant travaux ou démolition remis par le maître d'ouvrage ;
- Signalement des incohérences et préconisation d'investigations complémentaires ;
- Prescriptions de séparation des flux, confinement, contrôles et traçabilité ;
- Absence de substitution du maître d'œuvre aux responsabilités de l'entreprise, du diagnostiqueur, du coordonnateur SPS ou de l'inspection du travail.

### 8.2. Réseaux et concessionnaires

- Identification des réseaux et vérification des déclarations ;
- Consignation et attestations de coupure avant démolition ;
- Repérage et conservation éventuelle des réseaux desservant des tiers.

### 8.3. Accès, voisinage et mitoyenneté

- Vérification de l'accès des engins, portance, gabarit, pente et retournement ;
- Constats préalables et mesures contre poussières, bruit, vibrations et projections ;
- Etude et suivi des confortements ou protections temporaires nécessaires.

### 8.4. Littoral, DPM et risques naturels

- Prise en compte des marées, houle, ruissellement, submersion, érosion et périodes météorologiques ;
- Prévention des chutes de matériaux et pollutions vers le milieu marin ;
- Limitation et remise en état des emprises temporaires ;
- Coordination avec les gestionnaires et autorités compétentes.

### 8.5. Déchets et économie circulaire

- Priorité à la prévention et au réemploi lorsque techniquement, sanitairement et économiquement pertinents ;
- Tri et traçabilité réglementaires, contrôle des filières et justificatifs ;
- Prise en compte du diagnostic PEMD uniquement dans son champ réglementaire ou lorsqu'il est expressément commandé.

**Diagnostic PEMD.** Il n'est pas automatiquement requis pour chaque petite construction. Son applicabilité doit notamment être appréciée au regard de la surface cumulée de plancher de l'opération et de l'usage antérieur des bâtiments. Lorsqu'il n'est pas réglementairement obligatoire, une caractérisation simplifiée des déchets peut néanmoins être commandée.

### 8.6. Gestion de l'occupation des locaux

- Présence de mobiliers, électroménagers, bateaux hors d'usage, effets personnels ….due à la présence de squatters, occupants illégaux à évacuer
- Présence d'espèces protégées, notamment de chauves-souris ;

## 9. Cadre d'intervention sur les opérations issues de décisions juridictionnelles

Pour les biens dont la démolition résulte d'une décision de justice, la maîtrise d'œuvre intervient dans les limites du droit à exécution établi par le maître d'ouvrage. Elle n'apprécie pas la portée juridique de la décision mais identifie les conditions techniques nécessaires à son exécution.

### 9.1. Pièces et conditions préalables relevant du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'assurera de transmettre au maître d'oeuvre les pièces justificatives nécessaires relatives aux décisions juridictionnelles de démolition des biens :

- Copie de la décision, éléments attestant son caractère exécutoire et définition précise des ouvrages concernés ;
- Identité des propriétaires, occupants et tiers concernés, modalités de notification et date de libération prévue ;
- Autorisation d'accès, concours éventuel d'un commissaire de justice et modalités de traitement des biens mobiliers ;
- Limites foncières ou domaniales et identification des ouvrages à préserver ;
- Coordination avec les services de police, autorités gestionnaires ou autres services compétents lorsque nécessaire.

### 9.2. Prestations particulières du maître d'œuvre

Quelques prestations particulières sont attendues du maître d'oeuvre :

- Visite et constat technique préalable, sans pénétration si l'accès n'est pas juridiquement ou matériellement sécurisé ;

- Repérage des limites exactes de démolition et des interfaces avec les ouvrages de tiers ;
- Préparation du phasage compatible avec les modalités d'exécution arrêtées par le maître d'ouvrage ;
- Participation aux constats préalables et établissement d'un reportage photographique ;
- Alerte immédiate en cas d'écart entre la situation réelle et le périmètre défini par la décision ou le bon de commande.

# ANNEXE A - Inventaire prévisionnel des 27 biens

Les informations ci-dessous proviennent du recensement disponible lors de la préparation du programme. Elles devront être vérifiées et complétées dans la fiche jointe au bon de commande. La présence d'un bien dans cet inventaire ne vaut pas ordre de démolition.

| N° | Commune | Référence | Type de bien | Surf. Plancher (m²) | Surf. Parcelle (m²) | Contraintes connues |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Sainte-Marie | C112 – C113 | R+1 – 4 logts (type F4) | 344 | 2594 | non |
| 2 | Sainte-Marie | C610 | R+1 – 1 logt | 113 | 1568 | non |
| 3 | Sainte-Marie | C611 | R+1 – 2 logts (T3 et T6) | 101 | 615 | non |
| 4 | Sainte-Marie | E650 | R-1 – 1 logt | 96 | 277 | amiante |
| 5 | Sainte-Marie | P359 | R-1 – 1 logt | 366 | 1645 | non |
| 6 | Le Marigot | C380<br>C365<br>C1202<br>C1204 | R+1 – 1 logt | 216 | 133<br>2266 | amiante |
| 7 | Le François | AI51 | RDC – 1 logt | 317 | 548 | Pas d'amiante, plomb à vérifier |
| 8 | Le François | AI50 | RDC – 1 logt | 202 | 620 | Pas d'amiante, plomb à vérifier |
| 9 | Le François | AI49 | RDC – 1 logt | 113 | 549 | amiante |
| 10 | Le François | AI47 | R-1 – 1 logt | à vérifier | 913 | amiante |
| 11 | Le François | AI46 | R+1 – 1 logt | à vérifier | 865 | Pas d'amiante, plomb à vérifier |
| 12 | Le François | AI38 | R+1 – 1 logt | à vérifier | 1175 | Pas d'amiante, plomb à vérifier |
| 13 | Le François | AI138 | R+1 – 1 logt | à vérifier | 893 | Pas d'amiante, plomb à vérifier |
| 14 | Le François | AI37 | R+1 – 1 logt | à vérifier | 882 | Pas d'amiante, plomb à vérifier |
| 15 | Le François | AI132 | R+1 – 1 logt | à vérifier | 645 | Pas d'amiante, plomb à vérifier |
| 16 | Le François | AI131 | R+1 – 1 logt | à vérifier | 824 | amiante |
| 17 | Schoelcher | P69 – non cadastré | Cabanon de restauration et espace de restauration | 25.78 | 308.55 | Non Concerné |
| 18 | Le Robert | A701 | Construction en bois sur dalle béton et dépôt | 60 | 8066 | Non concerné |
| 19 | La Trinité | R822 | Immeuble sur 3 niveaux – 6 logts | 220 | 2300 | Amiante |
| 20 | Sainte-Marie | X145 | Maison d'habitation en bois avec soubassement en brique | 66 | 15075 | Non concerné |
| 21 | Saint-Joseph | V473 | Construction légère en bois | 29 | 717 | Non concerné |
| 22 | Schoelcher | DPM non cadastré | Carbet à Fond Lahaye | à vérifier | à vérifier | Non Concerné |
| 23 | Sainte-Marie | I0001 | Cabane à Anse Dufour | à vérifier | à vérifier | Non concerné |
| 24 | Le Lamentin | I840<br>I132 | Hangar à bateaux avec murs en parpaings et tôles | 456 | à vérifier | Non Concerné |

| N° | Commune | Référence | Type de bien | Surf. Plancher ($m^2$) | Surf. Parcelle ($m^2$) | Contraintes connues |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | DPM non cadastré | | | | |
| 25 | Fort-de-France | BE274<br>BE314<br>BE285 | Bar restaurant | 65.4 | à vérifier | Non Concerné |
| 26 | Le Robert | V1506 | Piscine et carbet sur le DPM | à vérifier | 3935 | Non concerné |
| 27 | Fort-de-France | NC Pointe des Nègres | Chantier naval sur le DPM<br>3 bâtiments (grand bâtiment, hangar, habitation) + déchets<br>Bateaux hors d'usage + VHU | à vérifier | | |

## Regroupements prévisionnels

| Regroupement indicatif | Commune/secteur | Composition prévisionnelle | Contrainte principale |
|---|---|---|---|
| G-SM-01 | Sainte-Marie – Fonds St Jacques | 3 maisons maçonnées (Biens n°1,2 et 3) | Non amiantées |
| G-FR-01 | Le François – Soleil Levant | 3 maisons maçonnées (Biens n°7,8 et 11) | Non amiantées |
| G-FR-02 | Le François – Soleil Levant | 3 maisons maçonnées (Biens n°12,13 et 14) | Non amiantées |
| G-FR-03 | Le François – Soleil Levant | 3 maisons maçonnées (Biens n°9, 10 et 16) | Amiantées |

# ANNEXE B - Fiches fonctionnelles par bien

Chaque fiche est un support de préparation. Avant émission du bon de commande, le maître d'ouvrage renseigne les données disponibles et joint les documents utiles. Le maître d'œuvre complète les vérifications relevant de la mission M01.

- Les données préremplies sont issues de l'inventaire disponible et restent à confirmer.
- Le maître d'ouvrage complète la situation juridique, l'adresse, l'accès, les documents disponibles et l'état final recherché.
- Le maître d'œuvre vérifie les caractéristiques physiques et complète les contraintes techniques dans le cadre de la mission commandée.
- La fiche validée est jointe au bon de commande ou citée par celui-ci avec son indice de révision.

# FICHE BIEN N° 1 - SAINTE-MARIE Quartier Saint-Jacques Est

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Sainte-Marie |
| Adresse ou lieu-dit | Rue des Amandiers – Fonds St Jacques Est – 97 230 Sainte-Marie |
| Référence cadastrale / DPM | C112 – **C113** |
| Coordonnées géographiques | 14°47'43.91"N 61°00'03.54"W |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | C112 : 1 263 m² – **C113 : 1 331 m²** |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 4 logts (type F4) | Date d'achèvement : 2008 - 4 appartements F4 identiques – 2 par niveau : 1 séjour avec baie vitrée, 3 ch climatisées dont 1 avec SDE, 1 SDB, 1 WC ind, 1 terrasse |
| Surface de plancher (m²) | 344 | 91 m² environ par appt |
| Emprise au sol (m²) | 444 | |
| Dépendances (m²) | 100 | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM (m²) | 2594 | |
| Amiante / plomb | non | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès aisé*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, végétation partielle, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 2 - SAINTE-MARIE Quartier Saint-Jacques Est

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Sainte-Marie |
| Adresse ou lieu-dit | Fonds Saint-Jacques Est |
| Référence cadastrale / DPM | C610 |
| Coordonnées géographiques | 61°00'09.63"W 14°47'41.65"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Année de construction : 1973 |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès à vérifier |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 113 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 250 | |
| Dépendances ($m^2$) | 25 | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 1568 | |
| Amiante / plomb | non | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Sur la photo aérienne de 2022, on voit que l'accès se faisait depuis la route nationale. Depuis, le chemin d'accès a disparu sous la végétation, donc accès potentiellement délicat.*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 3 - SAINTE-MARIE Quartier Saint-Jacques Est

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Sainte-Marie |
| Adresse ou lieu-dit | 81 Rue des Amandiers – Quartier Saint-Jacques Est – 97230 Sainte-Marie |
| Référence cadastrale / DPM | C611 |
| Coordonnées géographiques | 61°00'11.58"W 14°47'40.65"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | 1 maison sur 2 niveaux et une dépendance |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 2 logts (T3 et T6) | Une seule maison de 2 niveaux et une petite dépendance en parpaings béton de type abri de jardin |
| Surface de plancher ($m^2$) | 101 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 111 | |
| Dépendances ($m^2$) | 37 | 2 bâtis 111 $m^2$ et 37 $m^2$ |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 615 | |
| Amiante / plomb | non | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès facile depuis la rue des Amandiers*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 4 - SAINTE-MARIE Villeneuve

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Sainte-Marie |
| Adresse ou lieu-dit | 17 Impasse des Hameaux – Villeneuve – 97 230 Sainte-Marie<br>Impasse sur la rue des Kaidons, derrière l'école élémentaire Rodolphe Richer |
| Référence cadastrale / DPM | E650 |
| Coordonnées géographiques | 61°00'09.92"W 14°47'41.56"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Maison ancienne, maison mitoyenne non concernée |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R-1 – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 96 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 194 $m^2$ | Mesurée sur photo aérienne IGN 2025 |
| Dépendances ($m^2$) | 57 | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 277 | |
| Amiante / plomb | amiante | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès facile par la route, possibilité de retournement des camions et de stockage des matériaux sur espace à proximité.*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : maison mitoyenne non concernée |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 5 - SAINTE-MARIE Quartier Morne des Esses

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Sainte-Marie |
| Adresse ou lieu-dit | Rue Félix 1 – Quartier Morne des Esses – 97 230 Sainte-Marie<br>Rue Ti Paul (cadastre) |
| Référence cadastrale / DPM | P359 |
| Coordonnées géographiques | 61°00'52.4"W 14°45'00.4"N |
| Propriétaire / situation connue | Privé (acte de vente de 28 nov 2023) |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R-1 – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 366 | 185 $m^2$ surface habitable (acte de vente) |
| Emprise au sol ($m^2$) | 317 | Mesurée sur orthophoto IGN 2025 |
| Dépendances ($m^2$) | 21 | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 1645 | |
| Amiante / plomb | non | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Voie assez étroite avec risque de bloquer les riverains et demi-tour difficile*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Très forte pente en limite directe de la maison, à l'opposé de l'entrée principale |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 6 – LE MARIGOT Quartier Bellevue

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le Marigot |
| Adresse ou lieu-dit | Quartier Bellevue |
| Référence cadastrale / DPM | C380 ; C365 ; C1202 ; C1204 |
| Coordonnées géographiques | 61°01'44.00"W 14°48'51.81"N |
| Propriétaire / situation connue | Privé (acte de vente du 9 dec 2022) |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 121 | SHOB de 115 $m^2$ dans acte de vente |
| Emprise au sol ($m^2$) | 216 | |
| Dépendances ($m^2$) | 95 | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 133<br>2266 | |
| Amiante / plomb | amiante | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 7 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | Lotissement Soleil Levant – 97 210 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI51 |
| Coordonnées géographiques | 60°53'38.39"W 14°37'05.79"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | RDC – 1 logt | Maison cassée en 2 ou 3 morceaux |
| Surface de plancher ($m^2$) | 317 | Acte de vente |
| Emprise au sol ($m^2$) | 291 | Emprise réelle difficile à évaluer |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 548 | |
| Amiante / plomb | Pas d'amiante, plomb à vérifier | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès facile via chemin en terre mais large et possibilité de retournement*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès ☐ photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 8 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | 17 lotissement Soleil Levant – 97 210 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI50 (parcelle initiale) – Glissement sur AI49 |
| Coordonnées géographiques | 60°53'37.7"W 14°37'07.45"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | 1 ravine sèche passe à proximité de la maison |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | RDC – 1 logt | Portail + mur en béton également à évacuer |
| Surface de plancher ($m^2$) | 202 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 180 | |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 620 | |
| Amiante / plomb | Pas d'amiante, plomb à vérifier | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès facile via chemin en terre mais large et possibilité de retournement*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | *Des arbres ont poussé à l'intérieur des ruines de la maison* |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 9 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | Lotissement Soleil Levant – 97 210 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI49 (parcelle initiale) – Glissement sur AI71 et P0861 |
| Coordonnées géographiques | 60°53'34.78"W 14°37'09.56"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Forme au sol complexe |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | RDC – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 113 | Acte de vente |
| Emprise au sol ($m^2$) | 150 | Présence de nombreux arbres dans les ruines |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 549 | |
| Amiante / plomb | amiante | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès moyennement facile*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 10 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | Lotissement Soleil Levant – 97 210 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI47 |
| Coordonnées géographiques | 60°53'35.73"W 14°37'07.91"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R-1 – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | Non connue | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 170 | La maison est très inclinée avec présence de nombreux arbres |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 913 | |
| Amiante / plomb | amiante | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès moyennement aisé*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 11 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | Lotissement Soleil Levant – 97 210 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI46 |
| Coordonnées géographiques | 60°53'34.90"W 14°37'08.26"N |
| Propriétaire / situation connue | Privé |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | Non connue | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 207 | |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 865 | |
| Amiante / plomb | Pas d'amiante, plomb à vérifier | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès aisé depuis la route*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 12 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | 28 lotissement Soleil Levant – 97 210 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI38 |
| Coordonnées géographiques | 60°53'35.79"W 14°37'05.82"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès à vérifier |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | Non connue | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 146 | Une partie du toit a glissé |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 1175 | |
| Amiante / plomb | Pas d'amiante, plomb à vérifier | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès complexe : pas de chemin d'accès, beaucoup de pente*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 13 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | Lotissement Soleil Levant – 97 210 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI138 |
| Coordonnées géographiques | 60°53'36.61"W 14°37'07.61"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | Non connue | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 182 | Très gros glissement – Maison + dalle avant (6$m^2$) et dalle arrière (50 $m^2$) |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 893 | |
| Amiante / plomb | Pas d'amiante, plomb à vérifier | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès moyennement facile, beaucoup de végétation et de pente*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | ***Présence de chauves-souris*** |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 14 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | 27 lotissement Soleil Levant – 97 240 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI37 |
| Coordonnées géographiques | 60°53'36.63"W 14°37'05.32"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 1 logt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | Non connue | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 294 | *Gros glissement. Une maison, une dalle séparée et un local en ruine. Une ravine sèche passe sous la maison* |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 882 | |
| Amiante / plomb | Pas d'amiante, plomb à vérifier | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès aisé depuis le chemin du lotissement pour la maison, accès à la dalle plus compliqué*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 15 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | Lotissement Soleil Levant – 97 210 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI132 |
| Coordonnées géographiques | 14°37'07.20"N 60°53'34.62"W |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès assuré |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 1 logt | Sous-sol, RDC et 1 étage |
| Surface de plancher ($m^2$) | 100 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 103 | Une maison et grand mur de soutènement |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 645 | |
| Amiante / plomb | Pas d'amiante, plomb à vérifier | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès aisé*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 16 - LE FRANÇOIS Lotissement Soleil Levant

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le François |
| Adresse ou lieu-dit | Lotissement Soleil Levant – 97 240 Le François |
| Référence cadastrale / DPM | AI131 |
| Coordonnées géographiques | 60°53'35.14"W 14°37'06.61"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Acquisition après catastrophe naturelle |
| Disponibilité juridique et accès | Disponible, accès à vérifier |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | R+1 – 1 logt | Maison sur 3 niveaux |
| Surface de plancher ($m^2$) | Non connue | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 198 | *Glissement terrain bien visible. Escalier exterieur : 10$m^2$* |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 824 | |
| Amiante / plomb | amiante | Diagnostics réalisés |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès complexe. Sera possible après démolition du bâtiment de la parcelle AI132*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | ***Présence de chiroptères*** |
| État final attendu | ***Terrain nu – Enlèvement de la dalle mais pas nécessairement d'enlèvement des fondations*** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 17 – SCHOELCHER Anse Madame

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Schoelcher |
| Adresse ou lieu-dit | Anse Madame - Front de mer, le Bourg |
| Référence cadastrale / DPM | P69 – DPM non cadastré |
| Coordonnées géographiques | 14°36'54.10"N 61°06'03.66"W<br>61°06'03.3"W 14°36'54"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Occupation de la plage : 308,55 m² |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale / Jugement de démolition – remise en état |
| Disponibilité juridique et accès | Accès aisé – plage |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Cabanon de restauration et espace de restauration | |
| Surface de plancher (m²) | 25.78 | |
| Emprise au sol (m²) | Non connue | |
| Dépendances (m²) | 202.95 | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM (m²) | 308.55 | |
| Amiante / plomb | Non Concerné | Structure bois |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | ***Accès aisé – plage*** |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | ***Autre restaurant limitrophe*** |
| Risques et environnement | ***Aléas naturels : Jaune en p. aléa liquéfaction, tsunami et volcanisme fort et submersion moyen et mvt de terrain faible à nul orange bleu en p., Littoral/DPM : oui plage pas de végétation*** |
| État final attendu | Remise en état : restitution de la plage |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 18 - LE ROBERT Cité La Croix du Sud

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le Robert |
| Adresse ou lieu-dit | Cité La Croix du Sud |
| Référence cadastrale / DPM | A 701 |
| Coordonnées géographiques | 60°56.217'W 14°40.946'N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale / Jugement de démolition – remise en état |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Construction en bois sur dalle béton et dépôt | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 60 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | Non connue | |
| Dépendances ($m^2$) | 16 | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 8066 | |
| Amiante / plomb | Non concerné | Diagnostic à commander |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | ***Aléas naturels : zone rouge aléa fort inondation + submersion***<br>***Littoral/DPM : oui DPM***<br>Végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | Terrain nu / remise en état |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 ☐ M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 19 - LA TRINITÉ Bonneville

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | La Trinité |
| Adresse ou lieu-dit | Bonneville |
| Référence cadastrale / DPM | R 822 |
| Coordonnées géographiques | 60°59.741'W 14°45.051'N |
| Propriétaire / situation connue | Privé |
| Informations complémentaires connues | Immeuble inachevé et inhabité |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale / Jugement de démolition – remise en état |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Immeuble sur 3 niveaux – 6 logts | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 220 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | Non connue | |
| Dépendances ($m^2$) | Non connue | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 2300 | |
| Amiante / plomb | Amiante | Diagnostic à commander |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | Terrain nu / fondations retirées |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 20 - SAINTE-MARIE Bezaudin

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Sainte-Marie |
| Adresse ou lieu-dit | Bezaudin |
| Référence cadastrale / DPM | X145 |
| Coordonnées géographiques | 61°02.653'W 14°46.132'N |
| Propriétaire / situation connue | Privé |
| Informations complémentaires connues | 19 m² (terrasse en béton) |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale en zone A / Jugement de démolition – remise en état |
| Disponibilité juridique et accès | Chemin en terre |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Maison d'habitation en bois avec soubassement en parpaings | |
| Surface de plancher (m²) | 66 | |
| Emprise au sol (m²) | Non connue | |
| Dépendances (m²) | 19 | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM (m²) | 15075 | |
| Amiante / plomb | Amiante | Diagnostic à commander |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | ***Aléas naturels : Zone Rouge - Aléa fort Mvt de terrain***<br>Végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | Terrain nu / fondations retirées ou conservées / nivellement / clôture / autre : à préciser |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 21 - SAINT-JOSEPH Gondeau

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Saint-Joseph |
| Adresse ou lieu-dit | Gondeau |
| Référence cadastrale / DPM | V473 |
| Coordonnées géographiques | 61°01.857'W 14°39.171'N |
| Propriétaire / situation connue | Privé |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale d'un point de vente au bord de la route<br>Jugement de démolition – remise en état |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention / Accès route en zone urbaine |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Construction légère en bois | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 29 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 37 | |
| Dépendances ($m^2$) | À vérifier | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 717 | |
| Amiante / plomb | Non concerné | |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Pas d'aléas naturels |
| État final attendu | **Terrain nu / fondations retirées** |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 22 – SCHOELCHER Fond Lahaye

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Schoelcher |
| Adresse ou lieu-dit | Plage Fond Lahaye |
| Référence cadastrale / DPM | DPM non cadastré |
| Coordonnées géographiques | 61°06.776'W 14°37.605'N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Occupation de la plage / Carbet sur la plage |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale / Jugement de démolition – remise en état |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Carbet à Fond Lahaye | |
| Surface de plancher ($m^2$) | À vérifier | |
| Emprise au sol ($m^2$) | À vérifier | |
| Dépendances ($m^2$) | À vérifier | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | À vérifier | |
| Amiante / plomb | Non Concerné | |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Carbet sur plage (sable) |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | Terrain nu : plage |

## Documents joints et missions pressenties

☐ Plan cadastral ou domanial ☐ plan d'accès ☐ photographies ☐ décision/titre ☐ diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 ☐ M01 ☐ M02 ☐ M03 ☐ M04 ☐ M05 ☐ M06 ☐ M07 ☐ M08 ☐ M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 23 - SAINTE-MARIE Anse Dufour

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Sainte-Marie |
| Adresse ou lieu-dit | Anse Dufour |
| Référence cadastrale / DPM | I 0001 |
| Coordonnées géographiques | 60°58'54.6"W 14°46'21.5"N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Anse Dufour |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale / PV dressés en août 2025 |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Constructions, ouvrages béton habitations, ruines, cabanes, bateaux, | Atteinte à la mangrove, rejets EU en direct, avec pneus dans la mer, |
| Surface de plancher ($m^2$) | À vérifier | |
| Emprise au sol ($m^2$) | À vérifier | |
| Dépendances ($m^2$) | À vérifier | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | À vérifier | |
| Amiante / plomb | Amiante | Diagnostic à commander |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels : uniquement inondation au niveau de la ravine, DPM naturel, mangrove, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | Terrain nu / fondations retirées ou conservées / nivellement / clôture / autre : à préciser |

## Documents joints et missions pressenties

☐ Plan cadastral ou domanial ☐ plan d'accès ☐ photographies ☐ décision/titre ☐ diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 ☐ M01 ☐ M02 ☐ M03 ☐ M04 ☐ M05 ☐ M06 ☐ M07 ☐ M08 ☐ M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 24 – LE LAMENTIN Californie

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le Lamentin |
| Adresse ou lieu-dit | Californie |
| Référence cadastrale / DPM | I 840<br>I 132<br>DPM non cadastré |
| Coordonnées géographiques | 61°01.79'W 14°36.481'N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Californie – Hangar à bateaux |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale / Jugement de démolition – remise en état |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Hangar à bateaux avec murs en parpaings et tôles | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 456 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | 655 | |
| Dépendances ($m^2$) | À vérifier | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | À vérifier | |
| Amiante / plomb | Amiante | Diagnostic à commander |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels : Jaune et orange/bleu + PPRT Sara<br>Littoral : DPM |
| État final attendu | Terrain nu / fondations retirées / Remise en l'état naturel |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 X M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 25 - FORT-DE-FRANCE Texaco

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Fort-de-France |
| Adresse ou lieu-dit | Texaco |
| Référence cadastrale / DPM | BE 274<br>BE 314<br>BE 285 |
| Coordonnées géographiques | 61°05.025'W 14°35.993'N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Restaurant le Sunset – extension sur pilotis en front de mer |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale / Jugement de démolition – remise en état |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Bar restaurant | |
| Surface de plancher ($m^2$) | 65.4 | |
| Emprise au sol ($m^2$) | À vérifier | |
| Dépendances ($m^2$) | À vérifier | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | À vérifier | |
| Amiante / plomb | Amiante | Diagnostic à commander |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | Terrain nu / fondations retirées ou conservées / nivellement / clôture / autre : à préciser |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 26 - LE ROBERT Pointe la Rose

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Le Robert |
| Adresse ou lieu-dit | Quartier Pointe la Rose |
| Référence cadastrale / DPM | V1506 |
| Coordonnées géographiques | 60°53.64'W 14°39.013'N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Travaux de terrassement (L8,50m x l3,90m x P2,50m) 83 m3 pour piscine en coque de 8,20m x 3,90m |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale / Jugement de démolition – remise en état |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | Piscine en coque et abri de jardin en bois sur le DPM | |
| Surface de plancher ($m^2$) | Abri de jardin ? | |
| Emprise au sol ($m^2$) | À vérifier | |
| Dépendances ($m^2$) | Piscine de 32 $m^2$ | |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 3935 | |
| Amiante / plomb | Non concerné | Néant |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels : aléa faible à nul mvt trn / Zone jaune PPRN, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : à compléter |
| État final attendu | Terrain nu / fondations retirées ou conservées / nivellement / clôture / autre : à préciser |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

| | |
|---|---|
| | |

# FICHE BIEN N° 27 – FORT DE FRANCE Pointe des Nègres

| Identification | Donnée disponible / à compléter |
|---|---|
| Commune | Fort de France |
| Adresse ou lieu-dit | Pointe des Nègres |
| Référence cadastrale / DPM | DPM non cadastré + B209 (A50p) |
| Coordonnées géographiques | 61°05.435'W 14°35.994'N |
| Propriétaire / situation connue | État |
| Informations complémentaires connues | Néant / à compléter |
| Fondement de l'intervention | Construction illégale / COLDEN – Aucune AOT |
| Disponibilité juridique et accès | À confirmer avant intervention |

## Caractéristiques physiques

| Rubrique | Valeur disponible | Vérification / observations |
|---|---|---|
| Type de construction | 1 hangar en dur (parpaing) + « atelier » naval sur le DPM (chapiteau en toile avec poteaux bois) + installations diverses + déchets / Bateaux hors d'usage + VHU | La démolition concerne essentiellement le hangar. Les installations devraient être prises en charge par l'agence 50 pas. |
| Surface de plancher ($m^2$) | 65 $m^2$ | Hangar : 65 $m^2$ clos couvert+ auvent 50 $m^2$ |
| Emprise au sol ($m^2$) | 115 $m^2$ | Hangar : 115 $m^2$ |
| Dépendances ($m^2$) | 100 $m^2$ | Installations diverses (tôle/bois) |
| Surface de la parcelle / emprise DPM ($m^2$) | 3 935 $m^2$ | |
| Amiante / plomb | Amiante | Diagnostic à commander |

## Accès, environnement et état final

| Point à renseigner | Informations / prescriptions |
|---|---|
| Accès des engins | Largeur, pente, portance, hauteur libre, retournement, autorisations : à compléter |
| Réseaux | Eau, électricité, télécom, assainissement, autres : à compléter |
| Voisinage / mitoyenneté | Distances, ouvrages à préserver, constats nécessaires : à compléter |
| Risques et environnement | Aléas naturels, littoral/DPM, végétation, pollution, nuisances : atteinte à l'habitat de reproduction des tortues |
| État final attendu | Terrain nu / fondations retirées ou conservées / nivellement / clôture / autre : à préciser |

## Documents joints et missions pressenties

X Plan cadastral ou domanial X plan d'accès X photographies X décision/titre X diagnostics ☐ réseaux ☐ autres

Missions pressenties : ☐ M00 X M01 ☐ M02 X M03 X M04 X M05 X M06 X M07 ☐ M08 X M09

**Observations du maître d'ouvrage :**

## Références principales

- Code de la commande publique, notamment articles R. 2431-1 et suivants relatifs aux éléments de mission de maîtrise d'œuvre.
- CCAG applicable aux marchés publics de maîtrise d'œuvre approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, lorsque les pièces du marché s'y réfèrent.
- Code de la construction et de l'habitation, notamment articles R. 126-8 et suivants relatifs au diagnostic portant sur les produits, équipements, matériaux et déchets.
- Code du travail et textes applicables au repérage et au retrait de l'amiante et du plomb.
- Code de l'environnement et textes applicables à la classification, au tri, au transport, à la traçabilité et au traitement des déchets.
- Code de l'urbanisme et réglementations domaniales, environnementales et locales applicables à chaque opération.

**Actualisation réglementaire.** Le titulaire applique les textes en vigueur à la date d'exécution des prestations et signale au maître d'ouvrage toute évolution affectant le contenu, le coût ou le délai de l'opération.